

I'm not robot  reCAPTCHA

I'm not robot!

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés cote d'ivoire. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés maroc. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés sénégal.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf. Calcul des heures supplémentaires exercices corrigés pdf.

Réduction Dégressive Fillon (RDF) annualisée Depuis le 1er janvier 2011, la réduction est calculée par référence à la rémunération annuelle du salarié (primes comprises) et non plus sur la base de son Plus en détail ACCORD NATIONAL DU 3 MARS 2006 PORTANT AVENANT A L ACCORD NATIONAL DU 28 JUILLET 1998 MODIFIE SUR L ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LA METALLURGIE, A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INGENIEURS ET CADRES Plus en détail REVENU MENSUEL EN AUTRICHE ans d expérience, a) célibataire et b) marié et père de 2 enfants et c) d) sans revenir chaque jour à la maison et preste 5 heures supplémentaires Tableau: Revenu mensuel en Plus en détail MINISTERE DU TRAVAIL, DE L EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL CONVENTIONS COLLECTIVES Brochure n 3328 Convention collective nationale IDCC : 2511. SPORT AVENANT N 87 DU 15 MAI 2014 RELATIF AU CONTRAT DE TRAVAIL Plus en détail Sous-direction de la production et des opérations Centre des Cotisations des Marins et Armateurs Note technique à l attention des employeurs DTA Réduction générale des cotisations et contributions patronales Plus en détail AVENANT N 1 A L ACCORD DE BRANCHE DU 1 er AVRIL 1999 L arrêté du 4 juillet 2007 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements du secteur social et médico-social Plus en détail fiche pratique Les salaires de votre salarié à domicile (Hors assistant maternel agréé) Vous recrutez un(e) salarié(e) pour vous aider à entretenir votre domicile et repasser votre linge. Vous souhaitez Plus en détail santé le parcours de soins Mémento Informations pratiques Qu est-ce que le parcours de soins? Le parcours de soins est un circuit que vous devez respecter pour bénéficier d un suivi médical coordonné, Plus en détail 1Ce sont les derniers salaires qui comptent Le montant de l allocation d aide au retour à l emploi est calculé sur la base du «salaire journalier de référence» établi à partir des rémunérations perçues Plus en détail Avant-propos Chère lectrice, cher lecteur, En ces temps économiquement difficiles, il est important de savoir ce que le peu exiger comme salaire en tant qu entraîneur ou entraîneuse. En particulier, en Plus en détail Syndicat Indépendant Académique de l Enseignement Secondaire Aix-Marseille Syndicat - national - Indépendant de l Enseignement du Second degré Fédération Autonome de l Education Nationale TEMPS PARTIEL Plus en détail Les salaires minima applicables à compter du 1 er janvier 2015 CCN n 3241 En résumé: 1. Entrée en vigueur de l avenant salaires n 21 à compter du 1 er novembre 2013 L avenant n 21 sur les salaires minima Plus en détail MODE D EMPLOI CONTRAT D APPRENTISSAGE Mise à jour : 02/03/15 1. CONDITIONS GENERALES POUR ETRE APPRENTI p. 2 2 - ENREGISTREMENT DU CONTRAT p. 2 3 - DEFINITION DU CONTRAT D APPRENTISSAGE p. 5 4 - EXECUTION Plus en détail CAISSE ENISTREUSE ELECTRONIQUE SE-G1 MANUEL SIMPLIFIE DE L UTILISATEUR 20/03/14 SOMMAIRE 1. Installation du rouleau de papier... 3 2. Position de clé... 3 3. Présentation des touches d utilisation... 4 Plus en détail Cegid Business Paie Mise à jour plan de paie 01/03/2014 Service d'assistance Téléphonique 0 825 070 025 Mise à jour plan de paie Mars 2014 Sommaire 1. MISE A JOUR DE MARS 2014... 4 Eléments nationaux... Plus en détail Nouveau Barème W.B.F. de points de victoire 4 à 48 données Pages 4 à 48 barèmes 4 à 32 (nombre pair de données) Page 2 Tous les autres barèmes (PV de Plus en détail CCNT Hôtellerie & Restauration Expertise succincte concernant l application de la CCNT Hôtellerie & Restauration dans les institutions membres d INSOS Suisse Cette expertise a été réalisée et mise à disposition Plus en détail Les tableaux croisés dynamiques Table des matières Les tableaux croisés dynamiques... 1 1. Les tutoriels... 1. Quelle est l'utilité d'un tableau croisé dynamique...

	Calcul des heures supplémentaires
	Mode d'emploi

3. Vérifier les données de départ... Plus en détail La Journée de solidarité En vue d assurer le financement des actions en faveur de l autonomie des personnes âgées ou handicapées, la loi du 30 juin 2004 a mis en place une journée de solidarité : les salariés Plus en détail La Convention collective des salariés du Particulier employeur 28/01/2014 Cnecsu - Pôle d'appui au Réseau 1 Les obligations de l employeur à l embauche du salarié S immatriculer en tant qu employeur, plusieurs Plus en détail CICE - Présentation Accès à DS mode CICE Menu Etats / CICE (disponible uniquement avec Sage Déclarations Sociales Avancée) 2 options sont proposées : «Accès direct», c est-à-dire sans transfert de données Plus en détail Heures supplémentaires Présentation et évolutions des allègements Tepsa La loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l emploi et du pouvoir d achat a créé au 1er octobre 2007, une exonération d impôt Plus en détail CONSEIL D ORIENTATION DES RETRAITES Séance plénière du 9 juillet 2014 à 9 h 30 «Carrières Pré- et Post-Retraite» Document N 10 Document de travail n engage pas le Conseil La prise Plus en détail Le Bulletin de salaire Mentions obligatoires : Le bulletin de salaire doit mentionner les éléments suivants : - Les coordonnées du Syndicat de copropriétaires dont dépend le salarié - Le numéro de SIRET Plus en détail Cegid Business Paie Mise à jour plan de paie 01/01/2014 Service d'assistance Téléphonique 0 825 070 025 Mise à jour plan de paie Janvier 2014 Sommaire 1. NOUVELLES VALEURS... 4 Eléments nationaux... 4 Plus en détail Win12 Salaire GÉREZ RAPIDEMENT ET FACILEMENT LE SUIVI DES SALAIRES ET DU PERSONNEL Entièrement préconfiguré, le calcul des salaires de vos employés devient rapide et facile, grâce au paramétrage de base Plus en détail Non Prénom Mon livret de stage 1. Présentation Tuteur de stage : NOM et Prénom: Fonctions dans l entreprise : Téléphone et poste : Stagiaire NOM et Prénom : Né(e) le : Stage effectué du au Professeur Plus en détail Pégase 3 Journée de solidarité Dernière révision le 21/03/2008 pegase3@micromegas.fr Sommaire Principe...4 Mention sur le bulletin...4 Salariés concernés...4 Particularité des Plus en détail Les assistants maternels employés par des particuliers Sommaire Références 1 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES 2 2 - LE CONTRAT DE TRAVAIL 3 et 4 3 - PÉRIODE D ESSAI 4 4 - DURÉE DE L ACCUEIL 5 5 - RÉMUNÉRATION Plus en détail Notice DAJ 154 Mise à jour janvier 2008 Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique Sommaire Vos droits en cas de reprise d'activité Activité salariée de 78 heures par mois et plus ou activité Plus en détail REGLEMENTATION PEDAGOGIQUE DES STAGES A L UNIVERSITE PARIS DESCARTES Le présent règlement s appuie sur les lois, décrets et circulaires sur les stages publiés depuis 2006 et «La charte des stages» rédigée Plus en détail 1 Édition du 4 mars 2011 Annule et remplace l édition précédente TOUT SAVOIR SUR LE CONTRAT D APPRENTISSAGE 2 TOUT SAVOIR SUR LE CONTRAT D APPRENTISSAGE SOMMAIRE Qui peut embaucher ? quelles Plus en détail Applications - Comptabilité Terminale - BAC PRO Secrétariat Activités et connaissances nouvelles DOSSIER 1 - La rémunération du personnel Page ETS RAMET Calcul de salaires bruts 5 Activité 2 Mademoiselle Plus en détail Ucanss PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Entre, d'une part...- l'union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale représentée Plus en détail Dois-je organiser des élections? Quelles entreprises Délégué du personnel - Les employeurs de droit privé Comité d entreprise Délégation unique du personnel - Les établissements publics à caractère industriel Plus en détail Alternance et Handicap 1 APPRENTISSAGE Voie professionnelle : Lycée versus Cfa Le Lycée Pro Le CFA (Centre Formation Apprentis) UN diplôme IDENTIQUE : CAP, Bac Pro, BTS, Licence pro, etc.. En cours ou Plus en détail Le Personnel de Maison (Le guide de l employeur Tout ce qu il faut savoir pour l embauche de personnel de maison MISE A JOUR AVRIL 2013 3 bis, rue Mahabou. 97600 Mamoudzou / Tél. : 02 69 61 16 57 LES Plus en détail LES DEMARCHES A ACCOMPLIR POUR CONCLURE UN CONTRAT D APPRENTISSAGE Établir sous 48 h la déclaration unique à l embauche auprès de l Urssaf (www.due.urssaf.fr ou www.net-entreprises.fr) Prendre rendez-vous Plus en détail CONVENTION COLLECTIVE DES COMMERCES DE GROS RÉGIME DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE des salariés non cadres MALAKOFF MÉDERIC, VOTRE PARTENAIRE POUR LE RÉGIME DE PRÉVOYANCE DE VOS SALARIÉS NON CADRES' Plus en détail LES STAGIAIRES 1. Qui sont les «stagiaires» au sens de la réglementation? La loi relative à l enseignement supérieur a défini enfin ce qu est un stage en milieu professionnel: il s agit d une «période Plus en détail CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL DES ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR Conclue, à Paris, le 1 er juillet 2004 Entre LA FEDERATION NATIONALE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS FEPEM D une Plus en détail Excel Avancé Plan Outils de résolution La valeur cible Le solveur Interactivité dans les feuilles Fonctions de recherche (ex RechercheV) Utilisation de la barre d outils «Formulaires» Outils de simulation Plus en détail FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE L ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GUIDE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES LES PRESTATIONS D ASSURANCE TRAITEMENT (Pour une invalidité de 104 semaines et Plus en détail Unité Territoriale de Paris GUIDE DE L EMPLOYEUR Actualisé le 07 août 2013 CONTRAT UNIQUE D INSERTION(CUI) : 1. CONTRAT D ACCOMPAGNEMENT DANS L EMPLOI (CAE) 2. CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE) 3. EMPLOIS Plus en détail MINISTERE DU TRAVAIL, DE L EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL CONVENTIONS COLLECTIVES Brochure n 3255 Convention collective nationale IDCC : 1619. CABINETS DENTAIRES ACCORD DU 28 FEVRIER 2014 RELATIF AU TEMPS Plus en détail CHARTE EGALITE HOMME FEMME Information : Afin de limiter les effets liés à l éloignement prolongé de la vie de l entreprise et faciliter le retour dans son activité professionnelle, Whirlpool s engage Plus en détail INDEMNISATION L allocation d aide au retour à l emploi (ARE) Pour les moins de 50 ans L allocation d aide au retour à l emploi (ARE) Pour les moins de 50 ans Pour qui? Pour vous si : vous avez travaillé Plus en détail APS 4 : CRÉATION D'ENTREPRISE ETABLISSEMENT LIMAYRAC DESCRIPTION Création d une entreprise de service LOGICIELS NECESSAES Bureautique Internet NIVEAU Début 1 année pour des classes mixtes Bac généraux Plus en détail PROPOSITION DE CONTRAT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D UN SYSTEME DE MICRO-CREDIT AU VILLAGE DE ZIGLA KOULPELE Entre Le C.V.G.T ou le C.V.D, instance représentative du village, et dénommée dans ce contrat Plus en détail RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENTREPRISE Raison sociale...

A	B	C	D	E	F	G
1		heure debut matin	heure fin matin	heure debut après-midi	heure fin après-midi	total journée
2	lun	1	08:00	12:00	14:00	16:00
3	mar	2	08:00	12:00	14:30	18:00
4	mer	3				
5	jeu	4				
6	ven	5				
7	sam	6				
8	dim	7				
9	lun	8				
10	mar	9				
11	mer	10				
12	jeu	11				
13						total
						13:30:00

Nom et prénom. Adresse postale.....

			Matin	Après-midi
Lundi 2	8h-12h30	13h30-17h45		
Mardi 3	8h-12h30	13h30-17h45		
Mercredi 4				
Jeudi 5	absente			
Vendredi 6	absente			
Total semaine				
Lundi 9	absente			
Mardi 10	8h-12h30	13h30-17h45		
Mercredi 11 (R)	8h-12h30	13h30-17h45		
Jeudi 12	8h-12h30	13h30-17h45		
Vendredi 13	8h-12h30	13h30-17h45		
Total semaine				
Lundi 16	8h-12h30	13h30-17h45		
Mardi 17	8h-12h30	13h30-17h45		
Mercredi 18 (R)	8h-12h30	13h30-17h45		
Jeudi 19	8h-12h30	13h30-17h45		
Vendredi 20	8h-12h30	13h30-17h45		
Total semaine				
Lundi 23	8h-12h30	13h30-17h45		
Mardi 24	jour férié*			
Mercredi 25 (R)	8h-12h30	13h30-17h45		
Jeudi 26	8h-12h30	13h30-17h45		
Vendredi 27	8h-12h30	13h30-17h45		
Total semaine				
Lundi 30	8h-12h30	13h30-17h45		
Total Mensuel				

Téléphone... Fax... Natel... e-mail...

Poste - Lieu... CCP IBAN No... Banque - Lieu... IBAN No... Début d'activité...

Plus en détail FICHE TECHNIQUE 1 Formulaire n 1 : Identification de la structure Nom du gestionnaire Dans le cas d un gestionnaire gérant plusieurs structures, merci d indiquer le nom de l organisemère. Nom de la structure Plus en détail Mode de calcul basé sur les dépenses déterminantes (coûts réels plafonnés) Guide à l intention des institutions (prestataires) reconnues par les cantons suisses, pour leurs demandes d obtention des subventions Plus en détail Rapport de la situation financière Présenté au conseil municipal le 19 janvier 2015 Numéro d enregistrement auprès de l Agence du revenu du Canada 0395541 Numéro d enregistrement auprès de la Régie des Plus en détail PRECOMPTE PROFESSIONNEL à partir du 1 janvier 2015 www.cgsilb.be E.R. : Jan Vercaemst Boulevard Poincaré 72-74 1070 Bruxelles 201502 Précompte professionnel à partir du 1er janvier 2015 Les barèmes du précompte Plus en détail REPERTOIRE DES INTERPRETATIONS DE LA COT DU SECTEUR SANITAIRE PARAPUBLIC VAUDOIS ETAT au 07.12.11 TABLE DES MATIERES DU REPERTOIRE Numéros Enoncé du problème examiné, de la question soulevée 1 Annuités Plus en détail CFP & Associés Prévoyance - Santé - Retraite Offre Transport de Marchandises CFP & Associés 11, rue de Solferino, 92100 Boulogne Billancourt Tél : 09 81 81 17 22 contact@cfp-associes.fr SARL au capital de 100 000 € - N° de formation H R S E R V I C E S C est en s inspirant de la collaboration avec ses partenaires professionnels que Secure a conçu ce catalogue de formations dédié aux différents aspects de la gestion Plus en détail 1 Les outils de simulation pour chaque type de structure permettant d estimer l impact de la réforme sur la période 2013-2015 4 types d outils de simulation ont été développés pour que les structures puissent Plus en détail MODELE DE CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE INDETERMINEE ENTRE PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES Ce modèle a une fonction d information La Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier Plus en détail MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE ET DES DROITS DES FEMMES MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS Direction de la sécurité sociale Sous-direction du financement de la sécurité sociale Plus en détail Aide au calcul de votre contribution formation 2014 (exercice 2013) 1. Calcul de l effectif Salariés pris en compte dans l effectif Est considérée emme salariée, toute personne ayant reçu une rémunération, en plus en détail Intérimaire? Vous avez des droits! FGTB Coordination intérim Ensemble, on est plus fort contenu au travail p. 5 le contrat de travail p. 6 salaire et avantages p. 7 primes p. 8 durée du travail p. 10 santé Plus en détail Mathématiques financières Table des matières 1 Intérêt simple 1.1 Exercices..... 1.2 Intérêt composé 2.1 Taux nominal, taux périodique, taux réel..... Plus en détail (1) moyens indicatifs. Les délais s entendent pour une prise en charge du lundi Remise mensuelle - Tarifs de base < 2 envois 0,5 15,46 26,25 55,51 45,94 40,69 29,89 57,96 65,82 1 16,18 35,88 70,25 59,50 Plus en détail RÉSUMÉ MENSUEL DU TEMPS DE JANVIER 2014 Valeurs moyennes: Valeur Jour Valeur (en C) (en C) (en C) gazon (en C) 11,4 7 13,9 1975 3,6 0,8 4,9 2007-6,3 1963-3,0 29-17,8 1979-2,8 12-24,6 1985 37,1 50,3 95,5 Plus en détail Avantages en nature et frais professionnels Précisions ministérielles L administration vient de diffuser une troisième série de questions/réponses. S agissant des avantages en nature, elle revient notamment Plus en détail MINISTERE DU TRAVAIL, DE L EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL CONVENTIONS COLLECTIVES Accord professionnel CAISSE D EPARGNE PROCÈS-VERBAL DE DESACCORD DU 22 JANVIER 2013 RELATIF Plus en détail Contrat d adaptation professionnelle INFORMATIONS A L USAGE DE L ENTREPRISE FORMATRICE ET DE SON SECRETARIAT SOCIAL Si vous vous posez des questions en matière de PROCESSUS DE FORMATION, voyez les rubriques Plus en détail Avertissement : Cette fiche a une vocation pédagogique, elle ne constitue pas l analyse exhaustive de la FNME-CGT. Les tableaux et références de cette fiche sont tirés des dispositions de la loi Fillon Plus en détail Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d Île-de-France MISSIONS TEMPORAIRES Livret d accueil 15 rue Boileau 78008 Versailles cedex Téléphone : 01 39 49 63 00 Fax : 01 39 19 en détail CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL N 12 BIS DU 26 FEVRIER 1979 ADAPTANT A LA LOI DU 3 JUILLET 1978 RELATIVE AUX CONTRATS DE TRAVAIL, LA CONVENTION COLLEC- TIVE DE TRAVAIL N 12 DU 28 JUIN 1973 CONCERNANT Plus en détail NOTICE D INFORMATION Pour tout renseignement, contacter : Tél. : 01 44 90 20 62 Fax : 01 44 90 20 62 cotisation@crpcen.fr INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET COTISATIONS CRPCEN Cette fiche expose les différents Plus en détail DOCUMENTATION MS PROJECT 2000 Prix en main Date: Mars 2003 Anère MSI 12, rue Chabanais 75 002 PARIS E mail : jcrussier@anere.com Site : www.anere.com Le présent document est la propriété exclusive d'anère Plus en détail Avenant n 120 du 15/09/2008 relatif au CET Article 1 : Il est créé un chapitre 10 dans la convention collective de l animation intitulé compte épargne temps dont les dispositions sont les suivantes : Prémabule Plus en détail Projet d accord collectif mettant en place un régime de remboursement de «frais de santé» au bénéfice du personnel de l EPIC SNGC relevant du régime général de ENTRE LES SOUSIGNÉES : SOCIÉTÉ NATIONALE Plus en détail Bulletins de paie PAIE COTISATIONS TAXES COMPABILITE DECLARATION ET MODELES Mensuel - 20 e année - Abonnement 144 Å - Ed. Francis Lefebvre - ISSN 1252-9095 Modèles à jour au 1-1-2015 Les données communes THEATRE ROYAL DE LA MONNAIE novembre 2007 N de référence : CSC-IT0701 Appel d offre général CSC-IT0701 1 /10 Plus en détail Les pourcentages I Définition : Un pourcentage est défini par un rapport dont le dénominateur est 100. Ce rapport appelé taux de pourcentage est noté t. Exemple : Ecrire sous forme décimale les taux de Plus en détail Sage Start Gestion des salaires dès la version 2013 Manuel Premiers pas dans la gestion des salaires Sage Start 09.05.2012 2/42 Table des matières Table des matières... 1 Introduction... 3 Première partie Plus en détail informations sociales octobre novembre décembre 2013 Dans le cadre du mandat qu elle reçoit du FNCIP-HT, la Fédération Nationale de l Habillement informe chaque trimestre les entreprises à jour de paiement Plus en détail Avec l'outil de calcul ci-dessous, rien de plus simple ! Total TOTAL rémunération heures supplémentaires € Détail Nombre d'heures supplémentaires majorées à 25% : H Rémunération des heures à 25% : € Nombre d'heures supplémentaires majorées à 50% : H Rémunération des heures à 50% : € Calculez votre rémunération Total TOTAL rémunération heures supplémentaires : € Détail Rémunération des heures à 25% : € Rémunération des heures à 50% : € Tableau de calcul des heures supplémentaires Vous utilisez notre calculatrice pour vos heures supplémentaires ? Retrouvez désormais le même outil de calcul sous format excel - pratique pour garder trace des heures de travail et des heures majorées, à la semaine, ou même au mois ! Qu'est ce qui est considéré comme une heure supplémentaire ? Une heure supplémentaire est une heure effectuée au-delà de la durée hebdomadaire du travail tel que défini par la loi. Dans les faits, il s'agit donc des heures effectuées par l'employé engendrant un dépassement des 35h par semaine, sauf si le statut de l'employé lui confère une exception (forfait jours ou statut de cadre). Cas particuliers : Vous êtes aux 39h ? Sachez que les heures comprises entre 35h (durée légale du travail) et 39h sont tout de même considérées comme des heures supplémentaires particulières : les heures supplémentaires structurelles Vous êtes à temps partiel et effectuez donc moins 35h par semaine ? Les heures excédant la durée de votre contrat sont dans ce cas des heures complémentaires. Principe de calcul Les heures supplémentaires peuvent être majorées à plusieurs taux, selon le nombre d'heures effectuées au-delà de votre contrat : Majoration à 25% Ce calcul s'applique aux 8 premières heures effectuées, c'est à dire de la 36ème à la 43ème heure Exemple : Violaine est en contrat 39h, avec un taux horaire de 14€ Cette semaine, elle a effectué 41h. En termes d'heures supplémentaires, nous avons donc 4 heures supplémentaires structurelles, et 2 supplémentaires suite à son dépassement d'horaires, soit 6h au total. Elle sera donc rémunérée : (6 x 14) + (6 x 14) x 25/100 = 105€ Majoration à 50% Ce calcul s'applique aux heures supplémentaires dès lors que le palier de 8h supplémentaires est franchi (c'est à dire à partir de la 44ème heure de travail effectif) Exemple : Thomas est en contrat 35h, avec un taux horaire de 12€ Cette semaine, il a effectué 45h, soit 10h supplémentaires Il sera donc payé : (8 x 12) + (8 x 12) x 25/100 = 120 € pour les 8 premières heures supplémentaires ET (2 x 12) + (2 x 12) x 50/100 = 36€ pour les 2 prochaines heures supplémentaires Soit un total de 156€ Quelle limite aux heures supplémentaires ? Les heures supplémentaires, oui, mais pas n'importe comment ! La législation impose de respecter quelques principes : La durée maximale hebdomadaire du travail : il est interdit de dépasser les 48 heures par semaine et une moyenne de 44 heures par semaine durant 3 mois (hors de question donc de cumuler les heures supplémentaires pendant de trop longues périodes) Le contingent annuel : le salarié ne peut dépasser les 220 heures de travail effectif par an En des exceptions peuvent toutefois avoir lieu en cas d'accord d'entreprise ou si la convention de l'entreprise l'autorise. Quand l'employeur doit-il payer les heures supplémentaires ? Les heures de travail supplémentaires peuvent faire l'objet d'une rémunération, d'un repos compensateur ou bien les deux. Lorsque le salarié effectue des heures supplémentaires de travail, l'employeur doit lui payer. Le taux de rémunération est celui prévu par une convention ou un accord collectif ou par la loi. En cas de litige, le salarié peut exercer une action en paiement des salaires pendant 3 ans. Il peut réclamer un rappel de salaire, mais également le paiement de dommages et intérêts. Il peut s'aider d'un tableau de calcul des heures supplémentaires. L'employeur peut refuser la rémunération des heures supplémentaires réalisées sur simple décision du salarié. A l'inverse, le salarié est dans l'obligation d'effectuer les heures supplémentaires demandées par l'entreprise, sauf si c'est un abus de droit. La demande peut être écrite, mais également orale. En revanche, si l'employé n'est pas prévenu assez tôt, l'employeur ne peut pas le sanctionner. Comment fonctionne le repos compensateur en entreprise ? Le salarié peut bénéficier d'un repos compensateur en entreprise si la convention ou l'accord collectif le prévoit. Cela, même s'il est dans la limite du contingent d'heures supplémentaires. Une heure supplémentaire à un taux de majoration de 50 % correspond à 1 h 30 de repos.

Les taux des heures supplémentaires des professeurs contractuels définies à l'article 2 du décret du 6 octobre 1959 sont fixés comme suit (arrêté du 29 août 2016 fixant les taux des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par les professeurs contractuels des établissements d'enseignement du second degré) :

Catégories	Obligations horaires de service en heures	Heure supplémentaire année Taux normal	Heure supplémentaire année Taux majoré de 20%
Professeurs contractuels de première catégorie	18	1 093,21	1 311,85
	20	983,89	1 180,67
Professeurs contractuels de deuxième catégorie	18	1 011,52	1 213,82
	20	910,37	1 092,44

En revanche, au-delà du contingent d'heures supplémentaires, la contrepartie en repos est obligatoire. Une convention ou un accord collectif peut déterminer ce contingent. À défaut, la loi le fixe à 220 heures par salarié et par an. Le repos correspond à 50 % des heures supplémentaires effectuées hors du contingent et à 100 % si l'entreprise emploie plus de 20 salariés. Le salarié peut prendre son repos compensateur par journée entière ou par demi-journée si sa contrepartie atteint 7 heures dans un délai de 2 mois. Lorsque le salarié ne pose pas son repos compensateur, il peut le faire dans le délai d'un an à la demande de l'employeur. Comment prendre en compte les heures supplémentaires effectuées de nuit ? Les heures effectuées entre 21 h et 6 h du matin sont des heures supplémentaires de nuit. Des exceptions existent pour certaines professions. Entre 5 h et 6 h et entre 21 h et 22 h, les heures supplémentaires sont majorées à 10 % minimum. Entre 22 h et 5 h, elles sont majorées à 30 %. La majoration passe à 60 % pour celles qui ne sont pas prévues. Combien coûtent les heures supplémentaires effectuées le week-end ? Les heures supplémentaires réalisées le dimanche sont doublées par rapport à la rémunération normale. Un repos compensateur s'applique également. Sauf convention collective contraire, le samedi n'est pas concerné. Vous souhaitez simplifier le suivi des temps de travail au sein de votre entreprise ? Découvrez dans ce guide comment la digitalisation vous permet un suivi des temps en toute sérénité !